



Associer les collégiens à la concertation

Pistes d'activités

Des temps dédiés en classe ou à l'échelle du collège peuvent être envisagés en amont et en aval des discussions pour recueillir leurs avis sur différents aspects de la vie de leur établissement et les propositions qu'ils peuvent formuler pour l'améliorer.

Les échanges avec les élèves pourront avoir lieu lors de séances d'enseignement moral et civique ou dans d'autres disciplines mais aussi dans le cadre des heures de vie de classe et des instances du collège. Les propositions issues de ces premiers échanges pourront être partagées par les élèves, en fonction des organisations choisies, lors de temps de réflexion organisés avec l'ensemble de la communauté éducative.

I-Exprimer son opinion, s'engager et assumer des responsabilités dans son école : des compétences au cœur de la formation du citoyen dans le programme d'EMC

Dans le cadre d'une présentation générale du fonctionnement de la vie démocratique et abordé dans la finalité du programme d'EMC « **Acquérir et partager les valeurs de la République** », il peut être expliqué aux élèves de cycle 3 et de cycle 4 qu'en démocratie il existe différentes modalités de consultation des citoyens.

La crise de la démocratie représentative qui peut être évoquée par le développement de l'abstention peut également être lue comme la volonté des citoyens d'être davantage et différemment associés à la décision politique. Cette demande se traduit par de nouvelles formes d'expression démocratique dont les échanges sur la vie et le fonctionnement de collège sont un exemple.

Dans la finalité « **Respecter autrui** » du programme et en lien avec les compétences « **culture de la sensibilité** » et « **culture du jugement** », les élèves travaillent la capacité à exprimer leur opinion ou leur sentiment tout en écoutant et respectant ceux des autres, voire à faire évoluer leurs opinions dans le cadre de discussion ou de débat réglés. Cela leur permet également d'appréhender les fondements du débat démocratique dans un espace de parole préservé et sécurisé.

« S’engager et assumer des responsabilités dans l’établissement, prendre en charge des aspects de la vie collective et de l’environnement, développer une conscience civique, sociale et écologique » sont des attendus de la dernière finalité du programme « **Construire une culture civique** ». Le temps de la concertation peut donc constituer un moment privilégié pour expérimenter l’importance de s’engager dans son rôle de délégué dans le conseil de classe et d’éco-délégué, ainsi que dans les instances de l’établissement comme le conseil de la vie collégienne (CVC), le conseil d’administration ou le Comité d’éducation à la santé, à la citoyenneté et à l’environnement (CESCE) afin de porter des idées ou des projets. Le débat permet ainsi de consolider la compétence « **culture de l’engagement** ».

Mobiliser les collégiens dans le cadre du CVC et du CESCE

Les conseils de la vie collégienne donnent la parole aux représentants des élèves afin d’impulser une nouvelle dynamique dans les établissements scolaires, de nouveaux projets, un meilleur fonctionnement d’établissement et du mieux-vivre pour les élèves. Ce sont des lieux d’expression de la démocratie scolaire qui peuvent être des lieux d’échanges privilégiés pour recueillir les avis des élèves sur l’organisation de leur scolarité et participer à la vie sociale de l’établissement. Avec l’aide des équipes éducatives et pédagogiques, les élus du CVC peuvent recueillir l’avis des élèves qu’ils représentent. Le comité d’éducation à la santé, à la citoyenneté et à l’environnement (CESCE), dans lequel siègent des élèves désignés par le chef d’établissement sur proposition des membres du Conseil d’administration, s’inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. C’est une instance de réflexions, d’observations et de propositions qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d’éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d’établissement. De nombreuses questions relatives à l’égalité ou au bien être des membres de la communauté éducative peuvent y être abordées comme la formation du citoyen, l’éducation à la citoyenneté, la lutte contre les discriminations, l’éducation à la santé et la prévention des conduites à risque, l’éducation à la sexualité, la prévention des violences et le harcèlement, la lutte contre l’exclusion

II-Des questions au cœur des objets d’enseignement de l’EMC et d’autres disciplines

1-La question de l’assignation sociale et territoriale

La réflexion entamée avec les élèves est l’occasion pour eux de s’interroger sur l’accessibilité de leur établissement et sur la nécessaire mixité sociale organisée par l’État pour faire respecter la valeur républicaine d’égalité. La réflexion sur ces objets est également fondamentale pour « Acquérir et partager les valeurs de la République » : les atteintes à autrui en lien avec la diversité fragilisent la cohésion nationale, car elles remettent en cause les principes d’égalité en droit et de fraternité.

2-Les questions relatives aux besoins spécifiques des élèves, à la lutte contre les discriminations et contre les violences et le harcèlement

Les questions liées aux discriminations et aux situations de harcèlement sont des objets d'enseignement de la finalité « **Respecter autrui** » du programme d'EMC. Elles permettent également de travailler les compétences « **culture de la sensibilité** », « **culture de la règle et du droit** » et « **culture de l'engagement** ».

Les élèves sont sensibilisés au respect des autres dans leur diversité, à la construction du point de vue et à la capacité de reconnaître celui de l'autre. Ils travaillent aussi sur l'égalité, en particulier celle entre filles et garçons ainsi que sur la question des stéréotypes et des préjugés.

Les élèves sont également invités à identifier des situations où la liberté et l'égalité ne sont pas respectées (racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, lgbtphobies, handicap) et des situations de discrimination (raciales, antisémites, religieuses, xénophobes, sexistes, homophobes, transphobes ...) et de harcèlement où les principes et valeurs de la République sont en jeu. Ce lien avec le droit et les normes est également abordé dans la seconde finalité des programmes d'EMC, « **Acquérir et partager les valeurs de la République** » et permet de travailler la compétence « **culture de la règle et du droit.** »

La concertation peut aussi être l'occasion d'articuler ces éléments de connaissances à la compétence « **culture de l'engagement** » dans le cadre de la troisième finalité des programmes d'EMC « **Construire une culture civique** ». Par leurs propositions, les élèves peuvent apprendre à agir et lutter contre les discriminations, contre les violences ou contre des situations de harcèlement et de cyberharcèlement, que ce soit dans ou hors de l'école.

Les élèves sont également sensibilisés aux dangers des réseaux sociaux et à la question de l'identité numérique dans le cadre de l'EMI. Le **programme PHARe** répond au besoin de sensibilisation des élèves sur les différents cycles et sa mise en œuvre peut-être une piste d'action dans les échanges

L'inclusion des élèves en prenant en compte leurs singularités, notamment de ceux en situation de handicap, est également un thème qui pourrait être abordé.

3-La question de la santé et de la sécurité

En lien avec le parcours éducatif de santé qui recouvre tous les niveaux scolaires de la maternelle au lycée et insiste sur la protection de la santé des élèves, ainsi que sur les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques, les programmes d'EMC mettent en avant ces questions, notamment par la finalité « **Respecter autrui** ». Ces questions sont également abordées dans le thème 3 du programme de SVT, « le corps humain et la santé ».

4-La question de la transition écologique et énergétique

L'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifique, éthique et civique. Transversale, elle figure dans les programmes d'enseignement. Enseignants et personnels d'encadrement y sont formés et l'intègrent dans le fonctionnement des établissements. Les éco-délégués sont des acteurs essentiels de l'EDD au sein de l'établissement.

En 2020, l'ensemble des programmes scolaires des cycles 2, 3 et 4 ont été modifiés dans le but de renforcer les enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable pour que tous les élèves, au terme de leur scolarité obligatoire, possèdent les connaissances indispensables et la maîtrise des notions fondamentales pour comprendre le réchauffement climatique, la destruction accélérée des écosystèmes naturels, l'impact des activités humaines sur ces changements et pour prendre la mesure des risques qui en découlent, afin d'agir et de s'engager en conséquence.

Ces questions permettent de travailler la compétence « **culture de l'engagement** » des programmes d'EMC qui met en avant l'action collective, la prise de responsabilités et l'initiative. Cette compétence développe chez l'élève le sens de la responsabilité par rapport à lui-même et par rapport aux autres, à la nation et à l'environnement (climat, biodiversité...).

La concertation peut être l'occasion pour les élèves d'exprimer la volonté d'inscrire leur collège dans ces grands défis à travers des projets collectifs à l'échelle de l'établissement ou du territoire comme le tri des déchets, l'économie d'eau et la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'aménagement du collège pour lutter contre les effets du réchauffement climatique et ses conséquences (cours oasis, isolation...), le développement des mobilités douces, etc.

III- D'autres pistes sur des thèmes propres à la vie de l'élève et de sa scolarité.

Le travail de réflexion avec les élèves est enfin l'occasion de les interroger sur des questions qui ne sont pas directement liées aux programmes, mais qui concernent leur scolarité et leur vie au sein de leur classe et de leur établissement.

Les heures de vie de classe sont traditionnellement des moments d'échange et de dialogue collectifs entre les élèves et l'équipe éducative (professeur principal, CPE, AED...). Dans le cadre de la concertation, il peut être intéressant de mettre en place des modalités permettant à l'ensemble des élèves de s'exprimer, sans craindre le regard et le jugement des autres. En ce qui concerne la réussite scolaire, il serait ainsi intéressant d'entendre les élèves sur l'évaluation ou les dispositifs pédagogiques qu'ils jugent les plus adaptés à leur réussite scolaire et à celle des élèves en difficulté, afin de lutter au mieux contre le décrochage et les difficultés scolaires. De même,

leurs besoins en termes de suivi individualisé ou d'accompagnement dans la construction d'un projet personnel d'orientation peuvent faire l'objet d'une réflexion lancée par la communauté éducative.

Les élèves, en lien avec les élus au CVC, peuvent enfin être consultés sur tout sujet relatif à leur bien-être au sein de leur collège comme par exemple l'aménagement des espaces communs.